



BULLETIN D'INFORMATIONS MAIRIE DE GRAMONT

Décembre 2008

LA VIE DE LA MAIRIE

Informations

- ❖ Le Conseil Municipal a décidé que ses **réunions** se tiendraient dorénavant le premier jeudi de chaque mois. Rappelons que les séances du Conseil sont publiques et que chacun peut y assister, sauf si le Conseil municipal à la demande de trois membres ou du maire se prononce pour le huis clos. (*art. L2121-18 du Code général des collectivités territoriales*). Par ailleurs, les compte-rendus peuvent être consultés à la Mairie.
- ❖ Celle-ci tient également à la disposition de toute personne souhaitant le consulter, le **plan eau potable communal**
- ❖ Certains de nos concitoyens ont à nouveau constaté des **dégâts sur leurs bâtiments d'habitation**, vraisemblablement consécutifs à des mouvements de terrain. Les habitants de la commune ayant noté des dégradations (fissures en particulier) sont invités à se rapprocher de la Mairie afin que la zone à risques puisse être déterminée.
- ❖ Les **élections européennes 2009** se dérouleront le dimanche 7 juin 2009 en France. Elles auront pour but d'élire le nouveau Parlement Européen. Les listes électorales étant révisées en fin et début d'année, les citoyens ont jusqu'au 31 décembre pour que leur demande d'inscription ou de modification soit prise en compte. Les personnes ayant déménagé au cours de l'année sont particulièrement concernées par cette démarche. Les jeunes fêtant leurs 18 ans en cours d'année sont quant à eux inscrits d'office. (vérification possible en mairie pour la confirmation de cette inscription). Les citoyens de l'Union européenne, de toute nationalité, résidant en France, peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour participer à ces élections européennes dans les mêmes conditions que les électeurs français.

LE MOT DU MAIRE

Je tiens, sans attendre, à vous présenter, au nom de toute l'équipe municipale, une excellente année 2009.

Qu'elle soit belle, douce et agréable pour chacun d'entre vous et tous ceux qui sont chers à votre cœur.

Qu'elle vous apporte grandes joies et petits bonheurs et bien entendu, qu'elle vous réserve, pour les 365 jours à venir, une santé de fer.

Je me réjouis par avance, de vous retrouver le 11 janvier 2009 pour partager la coque des rois et permettre à chacun de faire plus ample connaissance.

Dans l'immédiat, je vous souhaite à toutes et à tous, petits et grands, un très JOYEUX NOËL.

Jean-Claude SUNÉ



LE DOSSIER DU JOUR : LE RECENSEMENT 2009

Comme précédemment annoncé, le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 16 février 2009 et sera réalisé par Madame Maryse BLUMEREL, agent recenseur pour la Commune. Elle sera porteuse d'une carte tricolore avec sa photo et signée par le maire. L'encadrement du recensement par la commune sera effectué par Claudine Villadieu, adjoint au maire.

Comment se déroulent les opérations de recensement ?

- ❖ Quelques jours avant sa visite, l'agent recenseur dépose une lettre signée du maire dans les boîtes aux lettres afin d'annoncer le jour de son passage. Il se présente ensuite dans chaque logement recensé pour donner aux habitants les questionnaires auxquels ils devront répondre.
- ❖ Chacun lit et remplit les documents qui lui ont été remis.
- ❖ L'agent recenseur revient les récupérer. Si besoin, il aide les intéressés à les remplir.
- ❖ La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire. C'est en effet à partir des réponses de chaque personne enquêtée que sont produites les statistiques utiles à tous.

Les réponses sont strictement confidentielles.

Quels sont les effets du recensement ?

L'objectif est de mesurer la population vivant en France, pour mieux la connaître et s'adapter à ses besoins. Il fournit des statistiques sur des données telles l'âge, la profession exercée, les conditions de logement, les modes de déplacements quotidiens,...

Les recensements successifs ont permis de mesurer les évolutions démographiques et les mutations, et de déterminer les actions à mettre en œuvre. De très nombreux articles de lois ou de codes s'y réfèrent. Les résultats du recensement déterminent, entre autres, pour les communes, la répartition de la dotation globale de fonctionnement.

En bref, le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale **et d'ores et déjà, nous vous remercions de réserver à Maryse Blumerel le meilleur accueil.**

Pour toutes les questions relatives à ce dossier, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie pendant ses permanences ou de Claudine Villadieu au 05 63 94 11 36 ;

Pour les internautes, une foire aux questions sur ce thème peut être consultée sur le site de l'INSEE : www.insee.fr



EN CAS D'URGENCE MEDICALE A GRAMONT QUE PEUT-ON FAIRE ?

Lors de la séance du Conseil municipal du 6 novembre dernier, le problème des délais d'intervention médicale, en cas d'urgence à Gramont, a été évoqué. Suite à un entretien téléphonique avec un médecin du SAMU de Montauban, voici les conseils qui ont été formulés :

1 - Essayer de joindre son médecin traitant en espérant qu'il est disponible

2 - Faire le 15 pour obtenir l'aide du médecin urgentiste :

Après avoir évalué le degré d'urgence, il donnera des conseils et déclenchera l'envoi de secours **appropriés**, soit :

- ❖ envoyer une ambulance
- ❖ transférer l'appel sur le 18 et joindre les pompiers de LAVIT qui peuvent faire appel aux médecins de ville
- ❖ envoyer une équipe de réanimation au départ de MOISSAC.

Compte-tenu des distances importantes et des délais parfois incompatibles avec l'urgence, les moyens mis à notre disposition paraissent insuffisants. D'où l'interrogation, souvent exprimée :

Peut on faire intervenir nos voisins du Gers, et en particulier de ST CLAR?

- ❖ pour les médecins, il n'y a pas de problème, en fonction de leur disponibilité
- ❖ pour les pompiers, c'est en voie d'organisation, d'autant qu'ils sont les plus proches à détenir un défibrillateur
- ❖ pour le SAMU d'AUCH, une intervention semble peu probable compte-tenu de leur propre couverture géographique.

Face à cette situation, la possibilité d'organiser à Gramont une **formation aux premiers secours** du plus grand nombre d'habitants de notre commune a été soulevée.

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

NOUS EN REPARLONS TRES BIENTÔT

LA VIE A GRAMONT

La vie associative continue de battre son plein. L'année 2008 se termine en beauté : conférence sur Napoléon à l'occasion du bicentenaire pour *les Amis du Château*, soirée contes châtaignes et vin nouveau pour *Bien vivre à Gramont*, et le *Foyer rural* n'est pas en reste avec sa dernière soirée fondue.

Chacune de ces associations travaille actuellement sur le programme des festivités de l'an 09. Elles nous tiendront prochainement informés, afin de nous permettre de réserver dès maintenant nos journées et soirées à venir.

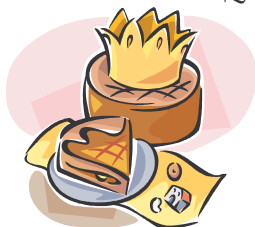
Par ailleurs, comme vous le savez sans doute, la Saint Sylvestre se déroule cette année « à domicile » puisque c'est Gramont qui reçoit ses voisins gersois de St Créac. Si vous souhaitez connaître programme et menu et vous inscrire à ce Réveillon, vous pouvez contacter le Foyer Rural aux coordonnées rappelées ci-dessous.

Enfin, n'oublions pas l'association *Gym et March'-plurielles* qui réunit chaque mardi soir (hors vacances scolaires) un groupe motivé que chacun peut encore rejoindre.

BIEN VIVRE A GRAMONT	☎ 05 63 94 00 08(Bernard Corbière, président) ou, 05 63 94 03 33 (Chantal Mellac, trésorière) ou par mail bienvivre_gramont@yahoo.fr
LE FOYER RURAL	☎ 05 63 94 51 82 (Stéphanie BORDES présidente) ou 06 75 00 88 99 (Patrice Etienne son trésorier)
GYM ET MARCH'- PLURIELLES	☎ 06 75 38 66 04 (Patricia RUBY)
LES AMIS DU CHATEAU	☎ 06 75 38 66 04 (Patricia RUBY, Présidente)

INVITATION

Le Maire et son Conseil municipal ont le plaisir de vous inviter
LE 11 JANVIER 2009 à 15 H 30
à la salle des fêtes
POUR PARTAGER LA COQUE DES ROIS



A l'année prochaine...

